

CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 NOVEMBRE 2024

N°16

OBJET : DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE » : RENOUVELLEMENT DE CANDIDATURE AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Note de synthèse :

Le 31 mai 2013, le Conseil Municipal a adopté l'Agenda 21 de la ville de Montargis, qui prévoit notamment la protection de la Nature et de la Biodiversité.

Le 3 février 2022, la ville de Montargis a été reconnue « Territoires engagés pour la nature » pour la période 2022-2024.

Pour mémoire, le dispositif « Territoires engagés pour la nature » est une initiative conjointe du Ministère de la Transition écologique et de Régions de France, qui ambitionne de « faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'action en faveur de la biodiversité menés par les collectivités ». En impliquant les acteurs de notre territoire (habitants, partenaires...) il s'agit de construire un programme d'actions réaliste et concret à réaliser sur 3 ans.

Son plan d'action sur 3 ans arrivant à son terme,

Et la ville de Montargis souhaitant poursuivre sa politique en faveur de la biodiversité sur son territoire,

- en prolongeant les actions déjà entreprises telles que la campagne « Ici commence la mer », le projet « Retour de la Nature dans Nos Ecoles » ou le permis de végétaliser,

- mais également en menant de nouveaux projets tels que la récupération et la gestion des eaux de pluie, la création d'une plateforme de compostage aux serres municipales ou le doublement du réseau de chaleur communal permettant de limiter la production de gaz à effet de serre (label Ecoréseau de chaleur).

Il est proposé que la ville renouvelle sa candidature au dispositif « Territoires engagés pour la nature » pour la période 2025-2027.

Projet de délibération :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021, approuvant la candidature de la ville de Montargis au dispositif « Territoires engagés pour la nature » pour la période 2022-2024,

Considérant l'inventaire de biodiversité communale réalisé par la ville de Montargis en 2017-2018 ;

Considérant la reconnaissance par l'Agence régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire de la Ville de Montargis en tant que « Territoire engagé pour la nature » pour la période 2022-2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de la candidature de la Ville de Montargis au dispositif « Territoires engagés pour la nature » auprès de l'agence régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire.
- **AUTORISE** M. Le Maire à déposer le dossier de candidature de la Ville de Montargis au dispositif « Territoires engagés pour la nature » auprès de l'agence régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette démarche et à établir tous les partenariats nécessaires pour la mettre en œuvre.